



21-01-2016
COMMUNIQUÉ INTERNE

MEDIATION DE LA CONSOMMATION : LA SOLUTION DE LA FPI FRANCE

Le 21 janvier 2016, Alexandra François-Cuxac, Présidente de la FPI France, et Anne Laruelle, médiatrice professionnelle certifiée, ont signé un contrat entre la FPI France et MEDIMMOCONSO, une association regroupant 4 médiateurs professionnels dédiés à la médiation au profit des adhérents de la FPI.

Cette signature fait suite à l'obligation qui s'impose à tous les secteurs professionnels de mettre en place des solutions de médiation, depuis le 1^{er} janvier 2016.

Gratuite pour le consommateur et facultative, cette procédure de **règlement amiable** doit être **mentionnée de manière visible** et lisible sur le site internet des professionnels concernés, ainsi que sur leurs conditions générales de vente ou sur tout autre support adapté, sous peine d'une amende administrative de 15 000 euros.

Pour répondre à cette obligation, **la FPI a mis en place au profit des clients de ses adhérents, la possibilité de s'appuyer sur le réseau des médiateurs professionnels**. Désormais, sont à la disposition des clients des promoteurs adhérents à la FPI, **4 médiateurs, spécialisés dans le domaine de l'immobilier et de la construction, couvrant chacun un quart du territoire national**, dont les coordonnées et les sites seront consultables depuis le site de l'Association regroupant ces médiateurs dédiés (MEDIMMOCONSO), accessible depuis le site de la FPI, dans la rubrique « Acheter un logement neuf ».

Une **information détaillée** sur la médiation vous sera donnée **lors des Journées d'Etudes Professionnelles** de la FPI : un atelier sera consacré à l'impact du droit de la consommation sur les pratiques de la promotion immobilière et à la médiation, le 3 février 2016.

A PROPOS DE

La Fédération des promoteurs immobiliers (FPI) est l'unique instance professionnelle représentant les promoteurs immobiliers du secteur privé en France. Le chiffre d'affaire de la promotion privée est estimé à 29,4 Mds d'€, elle emploie 25 300 salariés (données Insee 2013) et fournit de l'activité à environ 450 000 entreprises, employant plus d'1 500 000 personnes.

La FPI rassemble plus de 500 sociétés de promotion adhérentes via 18 chambres régionales, en métropole et outre-mer. Interlocuteur privilégié des pouvoirs publics et baromètre référent du besoin immobilier (logement, immobilier d'entreprise et résidences services), la FPI défend l'intérêt général et la profession. Dans cette optique, elle échange avec l'ensemble des acteurs du secteur de l'immobilier et participe activement à l'élaboration des textes législatifs et réglementaires. La FPI met à disposition des décideurs publics son Observatoire Statistique National du logement neuf, élaboré à partir de la production et des ventes de ses adhérents et représentant 90% du marché.

La FPI intervient également auprès des instances européennes via l'Union des Promoteurs-Constructeurs (UEPC). Elle est

CONTACTS PRESSE

Franck Thiébaux - FT&Consulting - 06 73 76 74 98 - franckthieboux@ft-consulting.net
Lauren Dell'Agnola - FPI France - 01 47 05 44 36 - l.dellagnola@fpifrance.fr